Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 25 Juin 2009 - n°470

Economie - Le Chef de l'Etat réunit le Congrès Et remanie son équipe gouvernementale
Economie - Situation et perspectives des finances publiques - La Cour des Comptes sonne l'alerte sur les déficits
Economie - Numérique - L'ARCEP permet la pose de plusieurs fibres par habitation
Europe - Union européenne - Les conclusions du Conseil européen du 19 juin
Economie - Projet de loi de changement de statut de La Poste en société anonyme
Economie - Lancement d'une enquête FMVM-Sodexo sur le bio à l'école
Economie - Agenda
Europe - Programme européen « Jeunesse en Action ». Séminaire à Châtellerault : 26 et 27 juin 2009

ECONOMIE

Le Chef de l'Etat réunit le Congrès Et remanie son équipe gouvernementale

En grande solennité et devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, le Chef de l'Etat a donné les priorités de sa politique nationale, le 22 juin dernier.
A l'évidence, cette déclaration n'a pas créé la surprise : rien de très nouveau dans ses propos si ce n'est l'annonce du lancement prochain d'un grand emprunt national. « Son montant et ses modalités seront arrêtés une fois que nous aurons fixé ensemble les priorités. Nous le ferons soit auprès des Français, soit sur les marchés financiers », a t-il précisé.
La teneur de son discours était très marquée par la situation financière préoccupante de l'Etat et l'aggravation continue du déficit public.
On a donc appris qu'il n'était pas question de gaspiller un seul euro public et qu'il fallait dépenser pour investir.
Les collectivités locales n'ont pas été en reste puisque comme l'Etat elles doivent partager l'effort de rationalisation et d'économie budgétaires.
« La taxe professionnelle doit être supprimée. Cette réforme sera l'occasion de repenser notre système de fiscalité locale qui en a tant besoin. (…). Nous ne laisserons pas gaspiller un seul euro d'argent public. »
Toujours sur les collectivités locales, on a eu confirmation de la poursuite de la réforme des collectivités locales. « Nous ne nous déroberons pas devant la réduction du nombre des élus régionaux et départementaux. Nous ne nous déroberons pas devant le problème de la répartition des compétences. Nous ne nous déroberons pas devant l'effort qui sera demandé à toutes les collectivités (…). L'effort doit être partagé. »

Deuxième annonce de la semaine, et ce dès mardi 23 juin dans la soirée, un remaniement ministériel conséquent avec des transferts de portefeuilles importants et quelques nouveaux entrants. Parmi ces derniers, citons notamment Benoist Apparu, député de la Marne, adjoint au maire de Châlons-en-Champagne, et Michel Mercier, président du conseil général du Rhône, qui deviennent respectivement, secrétaire au Logement et à l'Urbanisme et ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire. Citons aussi l'arrivée remarquée de Frédéric Mitterrand à la Culture et celle de Pierre Lellouche, député de Paris, aux Affaires européennes.
Citons en outre parmi les transferts, l'arrivée de Brice Hortefeux au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales et souhaitons que le processus de concertation engagé avec son prédécesseur sur les réformes sur les collectivités locales et sur la fiscalité locale se poursuivent activement.

ECONOMIE

Situation et perspectives des finances publiques - La Cour des Comptes sonne l'alerte sur les déficits

Dans son rapport sur les finances publiques 2008 - dernièrement rendu public - la Cour des comptes sonne à nouveau l'alerte sur la dérive des déficits. Pour revenir à l'équilibre, il faudrait économiser 70 milliards d'euros (Md€) et aujourd'hui les intérêts de la dette française représentent 2 000 euros par an et par actif (2 700 prévus en 2012…) !
La Cour présidée par Philippe Séguin juge que la dégradation du résultat de l'Etat explique presque entièrement l'augmentation du déficit et de l'endettement publics en 2008. Son déficit a représenté 20,2 % des dépenses et 25,4 % des recettes nettes. Et cette dégradation, « qui doit encore peu au ralentissement de l'activité (de l'ordre de 4 Md€) », résulte surtout de la perte de 14 Md€ de recettes fiscales, pour l'essentiel du fait d'allégements d'impôts et de la compensation d'exonérations de cotisations à la sécurité sociale.

En outre, l'objectif de croissance « zéro volume » des dépenses, mesuré d'exécution 2008 à exécution 2007, n'a pas été atteint. Du fait de ce déficit, de la reprise de dettes d'autres organismes (régime général de sécurité sociale en

déficit de 10 Md€) et d'une augmentation de la trésorerie, la dette financière de l'Etat a crû de presque 100 Md€ pour atteindre 1 044 Md€.

Administrations publiques locales
Dans son rapport, la Cour relève également que « le besoin de financement des administrations publiques locales (APUL) n'a été quasi stabilisé en 2008 qu'en raison d'une baisse de l'investissement, alors que leurs dépenses de fonctionnement ont continué à augmenter nettement plus vite que leurs recettes de fonctionnement ».
Cet effet de ciseau est particulièrement fort dans les départements. La dette brute des APUL s'est accrue de 10 Md€ et atteind 146,7 Md€ en 2008. Si cette dette « reste soutenable au regard de leurs ressources, les collectivités abordent la crise sans qu'aient été réalisées les réformes de leurs structures et de leurs financements qui permettraient de maîtriser la croissance de leurs dépenses ».

En 2008, le total des dépenses des APUL a été de 220,6 Md€ contre 213 en 2007. L'infléchissement du rythme d'augmentation des dépenses est sensible (3,6 % contre 7,3 en 2007) et est principalement dû à la stagnation des dépenses d'investissement. Le total de leurs recettes a été de 212 Md€, en progression de 3,3% contre 5,1 % en 2007. Au final, « le déficit » des APUL (qui correspond plus en réalité aux besoins de financements des investissements) est en augmentation de 0,9 Md€, a atteint 8,6 Md€ (0,4 point du PIB).

Secteur communal
Au niveau des communes et intercommunalités - qui représente 56 % des dépenses totales et 69 % de celles d'investissement - les dépenses totales n'ont augmenté que de 0,4 % et celles d'investissement y ont diminué de 6,2 %. Outre les renouvellements liés aux municipales et cantonales, la Cour souligne que « les collectivités ont sans doute observé une certaine prudence à cause de la dégradation de l'environnement financier et économique, et aussi à cause du renchérissement du crédit à l'été 2008 puis de sa restriction brutale à l'automne ». La croissance des dépenses de fonctionnement (+ 5,3 %) a été portée par celle des dépenses de personnel (encore + 7,9 % en 2008, après + 9,3 % en 2007) qui en constituent le tiers.
Par catégorie de collectivités, l'infléchissement vient surtout de l'administration municipale : ses charges de fonctionnement augmentent de 3,9 % ; parmi elles, celles de personnel, qui avaient cru de 5,3 % en 2007, augmentent de 3,4 % en 2008.

Endettement
Enfin, au niveau de l'endettement, la Cour estime que « l'endettement augmente mais reste soutenable ». L'année 2008 a connu une baisse de l'investissement et un infléchissement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, mais le ralentissement des recettes a maintenu le besoin de financement à peu près au même niveau qu'en 2007. L'encours de la dette de l'ensemble des APUL s'est donc accru sensiblement : près de 8 Md€. Le total de la dette est ainsi passé à 112,8 Md€.

Télécharger le rapport de la Cour des comptes

ECONOMIE

Numérique - L'ARCEP permet la pose de plusieurs fibres par habitation

L'ARCEP, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, a mis fin aux débats des acteurs du secteur des télécommunications en proposant, lundi 22 juin, le cadre règlementaire pour l'aménagement des infrastructures de fibre optique en France. L'ARCEP souhaite inciter les opérateurs à installer au moins deux fibres par appartement, afin de « permettre à la concurrence de s'exercer rapidement ».

Le multi-fibres dans 148 villes
L'autorité a décidé de permettre le déploiement de plusieurs fibres par foyers dans les zones les plus denses (autour des grandes villes), c'est-à-dire dans 148 communes françaises, pour un total de 5,16 millions de foyers. Dans ces communes, tout opérateur peut demander de disposer d'une fibre supplémentaire pour chaque logement, moyennant un partage du financement. En dehors de ces zones urbaines, l'ARCEP estime nécessaire de mutualiser le réseau de fibre extérieur aux immeubles, et donc appelle à une coordination plus forte entre les acteurs.
Selon l'ARCEP, ce dispositif n'impose pas de normes multi-fibres, mais rend possible l'exercice de son option par les opérateurs, le but étant de favoriser la dynamique concurrentielle, et de permettre aux consommateurs de changer plus facilement d'opérateur et de souscrire à des services de différents opérateurs. Enfin, l'autorité juge le surcoût « modeste » par rapport à l'architecture mono-fibre.

La fin d'un débat entre opérateurs
La fibre optique permet d'accéder à Internet avec un débit 5 à 10 fois plus rapide que l'ADSL actuel, et ouvre la voie à de nombreuses applications novatrices. Son déploiement horizontal (dans les sous-sols) progresse assez rapidement avec l'obligation de France Telecom de partager ses fourreaux techniques, mais les déploiements verticaux (dans les immeubles) piétinent. Le FTTH (fiber to the home) souffre en effet du désaccord entre Orange et Free sur la technologie de déploiement, et ce sont les abonnements qui peinent à décoller. Selon le dernier bilan de l'ARCEP, on comptait fin 2008 plus de 20 000 immeubles fibrés et 550 000 foyers éligibles. Or, seulement 170 000 abonnements sont souscrits, dont 150 000 en FTTB (la fibre s'arrête en bas de l'immeuble, le choix de Numéricable). Le FTTH ne concerne donc actuellement que 40 000 abonnements.

Si Free et SFR défendaient la solution du multi-fibres, Orange s'était en revanche positionné pour la défense du monofibre. Selon le PDG de France Telecom-Orange, Didier Lombard, qui s'est exprimé dans une tribune du Figaro, le 19 juin, le monofibre permettrait d'optimiser le coût économique global de l'infrastructure. Il estimait le surcoût du

multi-fibres à 40%, « sans aucun service ou débit supplémentaire ».

Le gendarme des télécoms a donc mis un terme à ce débat en arbitrant en faveur de Free, et pour la solution dite du multi-fibres. Sa mise en œuvre devrait intervenir avant la fin de l'année. Pour les zones moins denses, un autre cadre réglementaire sera proposé fin 2009.

EUROPE

Union européenne - Les conclusions du Conseil européen du 19 juin

Le Conseil européen réuni les 18 et 19 juin 2009 s'est conclu par un accord entre les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 pays de l'Union portant sur trois points principaux : les garanties apportées à l'Irlande pour lui permettre d'organiser un nouveau référendum sur la ratification du traité de Lisbonne, le soutien à la candidature de José Manuel Barroso, actuellement seul candidat à sa propre succession, le renforcement de la régulation financière en Europe, et le changement climatique.

Traité de Lisbonne
Pour organiser un nouveau référendum de ratification (procédure obligatoire dans la Constitution irlandaise) permettant de revenir sur le rejet de ce traité en juin 2008, le gouvernement irlandais demandait des garanties sur la souveraineté du pays en matière de politique étrangère, de fiscalité et sur certaines questions de société (« droit à la vie, famille, éducation », « fiscalité », « sécurité et défense »), précisés dans l'annexe n°1 des conclusions. Ces garanties seront donc inscrites dans un protocole additionnel au traité avec valeur contraignante, ce qui permettra l'organisation d'un référendum au mois d'octobre en Irlande. De manière générale, lorsque le Traité de Lisbonne entrera en vigueur, le nombre de députés augmentera et certains pays disposeront de sièges supplémentaires.

Dans l'annexe n°4 des conclusions, la France devrait bénéficier de deux députés en plus sur le total des 18 députés supplémentaires (aux 736 élus au début du mois de juin).

Président de la Commission
Les chefs d'État ou de gouvernement se sont entendus « à l'unanimité sur le nom de José Manuel Barroso, comme étant la personnalité qu'ils envisagent de désigner en tant que président de la Commission européenne pour la période 2009-2014 ». Les premiers ministres de la République tchèque et de la Suède, respectivement président en exercice et futur président du Conseil européen, auront des discussions avec le Parlement européen afin de déterminer si ce dernier est en mesure d'approuver cette désignation lors de sa séance plénière de juillet.

Régulation financière
Concernant enfin la régulation financière, trois nouveaux organismes devraient être mis en place dès l'an prochain pour contrôler les marchés financiers, les banques et assurances ainsi que les agences de notation. Le Conseil européen appelle à réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, notamment la réglementation concernant les « fonds d'investissement alternatifs, le rôle et les responsabilités des dépositaires, ainsi que la transparence et la stabilité des marchés des dérivés ». De plus, Le Conseil européen a soutenu officiellement l'intention de la Commission de présenter, au plus tard d'ici le début de l'automne 2009, des propositions législatives en vue de l'établissement du nouveau cadre de surveillance financière dans l'UE, en respectant parfaitement l'équilibre des compétences et la responsabilité financière.

Changement climatique
Le Conseil européen s'est félicité, en outre, de l'intention exprimée par la prochaine présidence d'élaborer, en concertation étroite avec la Commission, un programme de travail prévoyant un temps suffisant pour la coordination et la prise de décision au sein de l'UE avant la conférence de Copenhague de décembre 2009. Il invite la Commission à présenter des propositions, y compris sur le financement, et se tient prêt, en fonction de l'évolution des négociations internationales, à adopter les décisions qui conviendront sur tous les aspects du financement, lors de sa réunion d'octobre prochain.

Le texte intégral des « Conclusions »
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/ec/108646.pdf

ECONOMIE

Projet de loi de changement de statut de La Poste en société anonyme

Au 1er janvier 2011, le secteur postal européen sera totalement ouvert à la concurrence. C'est pour faire face à ce nouveau défi que le rapport Ailleret, rendu le 17 décembre 2008, préconisait le changement du statut de La Poste en société anonyme. Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, a présenté le 16 juin les grandes lignes d'un projet de loi visant à concrétiser cette évolution. La Poste devrait donc devenir une société anonyme dès le 1er janvier 2010.
Actuellement, le statut d'établissement public ne permet pas à La Poste de trouver de nouveaux financements. Le groupe, déjà endetté à hauteur de 6 milliards d'euros, a pourtant besoin d'investir massivement.
C'est pourquoi la commission Ailleret, composée de parlementaires, d'élus locaux, de personnalités qualifiées et de représentants des organisations syndicales, a suggéré un changement de statut, qui permettrait à l'Etat et à la Caisse des dépôts et consignations d'apporter 2,7 milliards supplémentaires au capital de l'entreprise, injectés au niveau du groupe (et non de ses filiales), dans le but de renforcer ses activités à l'approche de la libéralisation totale du courrier

en 2011. La Poste restera cependant une entreprise publique détenue entièrement par l'Etat ou des investisseurs publics.
Après une dernière étape de consultations, le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres fin juillet pour un examen au Parlement à l'automne.

ECONOMIE

Lancement d'une enquête FMVM-Sodexo sur le bio à l'école

La FMVM et l'entreprise Sodexo ont souhaité lancer une enquête concernant l'utilisation d'aliments bio dans les restaurants scolaires.
Les résultats permettront d'attirer l'attention du gouvernement sur les attentes et éventuelles inquiétudes des villes moyennes concernant les conditions de l'introduction à grande échelle d'aliments bio dans les cantines. Le questionnaire a été envoyé à tous les maires et les présidents d'intercommunalités des villes moyennes.
Contactez la FMVM au T.?01 45 44 99 61, si vous souhaitez recevoir le questionnaire.

ECONOMIE

Agenda

24 juin 2009
Paris

La FMVM réunit sa commission Europe

30 juin 2009
Paris

Dîner-débat sur la gestion du service public de l'eau
En partenariat avec l'AMGVF
et les Eco-maires

1er juillet 2009
Paris

- Réunion du Conseil d'administration de la FMVM
- Audience ministérielle auprès de Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

EUROPE

Programme européen « Jeunesse en Action ». Séminaire à Châtellerault : 26 et 27 juin 2009

La ville de Châtellerault est engagée depuis sa création dans le programme européen Jeunesse en Action (PEJA) qui soutient les projets de mobilité internationale et d'inclusion sociale des jeunes. L'agence française du PEJA a donc soutenu la candidature de Châtellerault pour développer un séminaire de démultiplication du programme jeunesse auprès des collectivités territoriales. Ce colloque est une action de formation à destination des élus et professionnels des territoires en charge de la jeunesse, de l'animation socioculturelle, du développement social urbain, des politiques d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. La finalité du séminaire est d'inciter les collectivités locales à mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les porteurs de projet.
La rencontre du vendredi 26 juin 2009 est destinée prioritairement aux collectivités locales du quart sud ouest de la France, et sera illustrés par des exemples de bonnes pratiques. Cette première journée de formation est réalisée sous le patronage de Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté et Haut Commissaire à la Jeunesse, ainsi que de Jean Pierre Abelin, maire de Châtellerault.
Le dernier jour du séminaire (samedi 27 juin) est dédié principalement aux visites sur site pour découvrir et partager l'expérience de structures d'éducation non formelle, d'inclusion sociale et d'accompagnement vers l'emploi.
Un tarif congrès est accordé par la SNCF aux participants, à demander auprès de l'office de tourisme de Châtellerault (Tél :05-49-21-05-47)
Pour avoir des informations : http://cms.ville-chatellerault.fr:80/media/media114200.pdf

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia
Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi